

## Galerie de la renommée

L'Association de la prévention du crime du Nouveau-Brunswick a lancé l'initiative du prix de la Galerie de la renommée en 1996 afin de souligner l'engagement des néo-brunswickois et néo-brunswickoises, des collectivités, des entreprises et des organismes qui ont fait des contributions importantes pour rendre nos collectivités plus sécuritaires.

L'Association encourage la participation des entreprises, des municipalités, des services de police, des commissions, du gouvernement provincial et du public en général, dans la promotion de la prévention du crime.

La sécurité des collectivités nous préoccupe tous. Nous visons à encourager la participation et les contributions soutenues dans notre collectivité.

En fonction des connaissances que vous avez de votre collectivité, veuillez prendre quelques minutes pour mettre en nomination ceux et celles dont la contribution a été remarquable.

Les récipiendaires doivent :

- être résident du Nouveau-Brunswick ou un organisme du Nouveau-Brunswick (à but lucratif, sans but lucratif, de bienfaisance);
- avoir consacré temps, énergie, talent, ressources et fourni un soutien à la planification, à la mise en oeuvre, au maintien, au perfectionnement ou à la promotion de la prévention du crime et des communautés sécuritaires pendant un minimum de cinq ans;
- avoir réussi à obtenir du soutien (en particulier le soutien de bénévoles) aux fins de création et d'accomplissement d'activités pour la prévention du crime dans la collectivité, de manière à améliorer la qualité de vie;
- ne pas être député fédéral, membre du Sénat ou membre du comité de la galerie de la renommée.

Les formulaires dûment remplis ainsi que les renseignements demandés doivent nous être envoyés au plus tard le 30 septembre